



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél.: 02.40.59.35.42 / Portable : 06.07.73.65.51
Email : ncs.formation@orange.fr
Site Internet : www.ncs-formation-amiante.fr



Réf. : PRGPET3-F-01/21 S4

ANNEXE 1 : PROGRAMME

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE – Sous-section 4

ENCADREMENT TECHNIQUE FORMATION RECYCLAGE

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives au 2° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Mettre à jour les connaissances, les compétences et les procédures recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité.

Personnel concerné : Responsable d'établissement, Conducteur de Travaux, Personnel Administratif responsable (l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques).

Conditions préalables : Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans et présenter à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans (transmettre l'attestation correspondante).

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la plateforme pédagogique.



Date d'attribution : 14/02/2013
Date de validité : 15/02/2025



Intervenants :

Coralie QUELMÉ, Formatrice Certifiée INRS / OPPBTP Sous-section 4 N°78

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Programme :

Rappel :

- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.

- Evolutions réglementaires
- Evolutions techniques
- Retours d'expériences de situation de chantier (difficultés rencontrées / solutions)

Modalités d'Evaluations :

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- aux destinataires du mode opératoire

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- évaluer les risques liés à l'intervention
- mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- gérer l'élimination des déchets amiantés
- réagir en cas d'incident/d'accident
- mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

Durée : 1 journée soit 7 heures.

Horaires : Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00